

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

### DELIBERATION

#### **OBJET : Port de Lomener – avenant au marché Véolia**

---

Rapporteur : Patrick HECQUARD

Lors de la séance du 16 novembre 2006, le conseil municipal a autorisé la signature du contrat de gestion des installations du port de Lomener avec la société VEOLIA.

Suite à des prestations supplémentaires, il est décidé de passer l'avenant suivant :

#### **Marché VEOLIA**

Montant du marché : 43 773,00 € HT/an

#### Avenant n° 1

- Mise en place d'un mouillage professionnel pour Monsieur LE FLANCHET
- Mise en place d'une visite (1 heure/semaine) de VEOLIA sur le plan d'eau durant 12 semaines

Montant = 1 725,00 € HT

Le marché passe par conséquent de 43 773,00 € à 45 498,00 € HT par an.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,

Loïc LE MEUR